## *ANNEXE : Présentation de la structure*

# *Dénomination :*

# CAMSP du Centre Hospitalier de Montluçon – Néris-Les-Bains

# *Adresse :*

# Bâtiment Mère et Enfant, 18 avenue du 8 mai 1945, 03100 MONTLUCON

# *N° Finess :*

030786032

# *Organisme gestionnaire :*

# Centre Hospitalier de Montluçon – Néris-Les-Bains (Allier)

***Gouvernance :***

# Directrice des Soins – Coordinatrice Générale des Soins, Directrice de la Qualité et Gestion des risques : Madame Aurélie STOLL

# Coordination sur site / contact de la structure : Madame le Docteur ARBITRE

# Contact 04 70 02 30 30 - [direction.generale@ch-montlucon.fr](mailto:direction.generale@ch-montlucon.fr)

# - [qualite.gestion.risques@ch-montlucon.fr](mailto:qualite.gestion.risques@ch-montlucon.fr)

## I– PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le CH de Montluçon – Néris-Les-Bains (CHMN) comprend 9 sites géographiquement distincts :

* Le site CENTRAL
* Le site de COURTAIS
* Le site de LAKANAL
* Le site de CHANT’ALOUETTE
* Le site de JEAN-BILLAUD
* Le site de PSYCHIATRIE (commune de Saint-Angel)
* Le site du CMPR (commune de Néris-Les-Bains)
* Le site des HIRONDELLES (commune de Néris-Les-Bains)
* Le site CUVELIER (commune de Néris-Les-Bains)

Le CAMSP est une structure rattachée au Centre Hospitalier de Montluçon – Néris-Les-Bains (CHMN), situé sur le site central.

Un CPOM a été travaillé en 2023 pour une mise en application pour début 2025.

1. **Public accueilli :**

Le CAMSP du Centre Hospitalier de Montluçon – Néris-Les-Bains entre dans la catégorie des établissements so­ciaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-so­ciale.

C’est un CAMSP polyvalent qui a ouvert ses portes en juin 1992 après avoir reçu une autorisation délivrée par arrêté préfectoral le 15 juin 1992.

Il est rattaché au service de Pédiatrie et son activité est centrée sur la prise en charge d’enfants présentant un risque d’anomalies du développement repérés à la naissance en service de néonatologie ou en maternité.

**CAMSP** :

Le siège social est situé au 18, avenue du 8 Mai 1945 à Montluçon.

La direction technique est assurée par un médecin pédiatre. Il se voit confier la responsabilité médicale et assure la coordination du service.

Un rapport annuel d’activité est transmis à la direction générale, aux autorités de tutelle et aux organismes gestionnaires.

Le CAMSP fonctionne avec un budget indépendant qui est assuré à 80% par l’Assurance Maladie et 20% par le Conseil Départemental de l’Allier.

Le CAMSP est situé au sein du pôle mère enfant du Centre hospitalier de Montluçon – Néris-Les-Bains dans une structure géographiquement distincte du service de pédiatrie.

Sa capacité est de 30 places.

Le CAMSP est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés. Il suit le calendrier scolaire pour les prises en charge. Une fermeture estivale est prévue.

L’admission de l’enfant dans le service s’effectue à tout moment de l’année sur prescription médicale pour justifier la demande d’aide ainsi que d’une attestation de sécurité sociale. Cette admission n’est possible qu’en fonction des places disponibles. L’organisation et le fonctionnement du CAMSP sont détaillés dans le projet de service-CAMSP et dans le règlement de fonctionnement.

Le CAMSP du CHMN est dit polyvalent, il peut répondre à tout type de handicap ou de difficultés présentés par des enfants de 0 à 6 ans.

La population concernée par le CAMSP provient des communes situées autour de celles de Montluçon. Cette zone géographique couvre les cantons de Montluçon, Commentry, Montmarault, Marcillat-en-Combraille, Domérat, Huriel, Hérisson, Bourbon l’Archambault. Elle correspond approximativement aux unités territoriales d’actions sociales de Montluçon et de l’Ouest de l’Allier.

Concernant les démarches occasionnelles de familles domiciliées dans les départements limitrophes (Creuse, Puy de Dôme et Cher) elles seront étudiées au cas par cas. Les réponses tiendront compte :

* Du temps de transport imposé à l’enfant
* Des possibilités de réponses adaptées sur le département d’origine
* De la problématique et de l’âge de l’enfant
* De la possibilité d’orienter ou non vers un CAMSP plus proche

Les objectifs principaux du CAMSP sont les suivants :

* Un dépistage systématique en maternité et néonatalogie des enfants présentant des facteurs de risque sur leur développement suite à la grossesse ou à l’accouchement.
* La réalisation de bilan d’évaluation chez des enfants adressés par leur médecin traitant, la PMI ou la médecine scolaire en raison d’une interrogation sur leur développement moteur, psychologique ou social.
* La prise en charge d’un handicap, d’une inadaptation, de troubles des apprentissages en thérapie individuelle ou de groupe, avec guidance de la famille.
* Promouvoir la primauté de la personne et son épanouissement
* Favoriser l’autonomie physique, psychique, l’intégration sociale et l’éducation
* Participer aux démarches d’inclusion en milieu ordinaire du jeune enfant (lieu d’accueil de la petite enfance, école maternelle)
* Encourager la tolérance, garantir leurs droits et leur participation
* La protection des personnes et la prévention des facteurs de risques liés à la vulnérabilité
* Valoriser et soutenir les compétences parentales ainsi que de développer les échanges pour favoriser les interactions avec l’enfant

1. **Missions :**

En présence d’un handicap reconnu ou de troubles des apprentissages, ses missions sont :

* Evaluation des difficultés de l’enfant et établissement d’un projet thérapeutique proposé aux parents et à l’enfant
* Rééducation par les thérapeutes en fonction des spécialités
* Guidancede la famille et travail en lien avec les collectivités (crèches, écoles, centre d’accueil…) que fréquente l’enfant
* Prévention des complications médicales, psychologiques ou sociales
* Orientation préparée par l’équipe en fonction de l’évolution de l’enfant (scolarisation, relais avec une autre équipe, centre spécialisé…)
* Le dépistage et le diagnostic précoce des déficits ou handicap
* L’annonce du handicap
* La prévention ou la réduction de l’aggravation de ces handicaps (éviter le sur-handicap)
* La cure ambulatoire et la rééducation précoce des enfants présentant des déficits ou handicaps
* L’accompagnement précoce de l’enfant
* L’accompagnement des familles, soit au cours des consultations, soit au domicile, dans les soins et l’éducation spécialisée requis par l’état de l’enfant
* La sensibilisation et l’information

1. **Effectifs :**

Le CAMSP est rattaché au Pôle Mère / Enfant.

POLE MERE / ENFANT : Maternité – Gynécologie – Pédiatrie / Consultations/ urgences / Surveillance continue - Néonatologie / Soins intensifs / CAMSP - PAMJ

Chef de pôle : Dr Oriane DELEPINE

Cadre de pôle : Carole FROUARD

Cadre administratif de pôle : Franck MANIER

Directeur Référent : Valérie MORISSE

Les effectifs autorisés du CAMSP de Montluçon sont :

* Secrétaire médicale : 1 ETP
* Ergothérapeute : 1 ETP
* Kinésithérapeute : 1 ETP
* Psychologue : 1 ETP
* Psychomotricien : 1 ETP
* Orthoptiste : 0,5 ETP
* Orthophoniste :1 ETP
* Educateur spécialisé : 1 ETP
* Assistante sociale : 0.40 ETP

La cadre de santé de pédiatrie et la cadre supérieure du pôle mère-enfant assurent l’encadrement de cette équipe.